

Article 29 de la Loi Energie Climat

2021

RAPPORT ESG CLIMAT



Groupama Gan
REIM

UNE MARQUE DU GROUPE GROUPAMA

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. Présentation de Groupama Gan REIM | 4 |
| 1.1. Groupama Gan REIM : société de gestion de portefeuille en immobilier | 4 |
| 1.2. Produits financiers proposés par Groupama Gan REIM | 4 |
| 1.3. Groupama Gan REIM fait partie d'un groupe mutualiste | 5 |
| 2. Panorama de notre stratégie d'investissement responsable | 6 |
| 2.1. Vue d'ensemble du portefeuille : KPIs d'investissement | 6 |
| 2.2. Principes directeurs de la stratégie : favoriser le retour sur investissements | 8 |
| 3. L'engagement de la société de gestion | 10 |
| 3.1. La gouvernance ESG-Climat de Groupama Gan REIM | 10 |
| 3.2. La participation aux travaux de place | 11 |
| 4. Intégrer la double matérialité : élargir notre création de valeur | 13 |
| 4.1. La prise en compte des enjeux de durabilité dans les portefeuilles immobiliers | 14 |
| 4.2. La prise en compte des enjeux de durabilité dans l'actif forestier | 16 |
| 4.3. La prise en compte des enjeux de durabilité dans le portefeuille financier confié à Groupama Asset Management | 17 |
| 4.4. Créer de la valeur par l'engagement actionnarial | 17 |
| 4.5. L'évaluation de l'incidence des investissements sur les facteurs de durabilité | 18 |
| 5. Le chemin vers un monde à 1,5°C | 20 |
| 5.1. Une démarche générale et des moyens renforcés | 20 |
| 5.2. Des achats responsables en gestion technique immobilière | 22 |
| 5.3. L'innovation au service de la gestion des actifs immobiliers | 22 |
| 5.4. Suivi de la performance environnementale des investissements immobiliers | 24 |
| 5.5. Réemploi des matériaux / réduction des déchets | 25 |
| 5.6. La stratégie climat renforcée sur le portefeuille financier | 25 |
| 5.7. Offrir des produits axés sur l'ESG et le climat | 26 |
| 6. Annexe - Tableau de correspondance avec les exigences de l'article 29 | 28 |

1. PRESENTATION DE GROUPAMA GAN REIM

1.1. GROUPAMA GAN REIM : SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE EN IMMOBILIER

Groupama Gan REIM, filiale de Groupama Immobilier (60%) et de Groupama Gan Vie (40%), est une société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatif (FIA), au sens de la directive n°2011/61/UE (directive AIFM), agréée par L'AMF depuis le 15 décembre 2014. Elle structure, développe et gère des véhicules d'investissement immobilier, pour le compte d'une clientèle d'investisseurs diversifiée.

Groupama Gan REIM propose une création de valeur pérenne, à la fois pour les clients/locataires et pour les épargnants/investisseurs, appuyée sur :

- Une structuration adaptée de véhicules d'investissement (OPCI, OPPCI et SCPI).
- L'identification d'une large gamme d'opportunités d'investissement (bureaux, commerces, entrepôts/logistique).
- Une gestion d'actifs dynamique orientée sur la création de valeur.
- Une gestion des fonds visant à optimiser la visibilité et la liquidité des capitaux investis.
- Le recours à des prestataires spécialisés (property managers en charge de la gestion locative et technique des actifs immobiliers, société de gestion d'actifs en charge de la gestion financière, auditeurs techniques et financiers, avocats conseils en amont d'un investissement immobilier).

Les collaborateurs de Groupama Gan REIM sont mis à disposition par son actionnaire principal Groupama Immobilier. Les fonctions support et juridiques sont également mises à disposition par Groupama Immobilier pour des raisons pratiques et de proximité, et l'existence de pôles de compétence communs mis en place dans le but d'atteindre une taille critique.

Groupama Gan REIM dispose de la certification ISO 9001 depuis 2019.

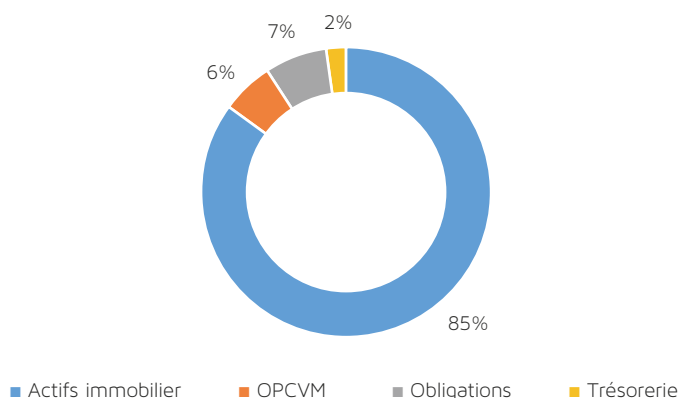
1.2. PRODUITS FINANCIERS PROPOSÉS PAR GROUPAMA GAN REIM

Groupama Gan REIM gère 5 FIA, représentant 1087 M€ d'encours nets sous gestion au 31 décembre 2021 :

- Un OPCI grand public : Groupama Gan Pierre 1, commercialisé principalement via les contrats d'assurance vie conçus, souscrits et gérés par Groupama Gan Vie,
- Une SCPI : Affinités Pierre, dont les parts sont distribuées directement par l'intermédiaire des réseaux du Groupe Groupama et des réseaux tiers,
- Un OPPCI dédié aux actifs de commerce : Groupama Gan Retail
- Un OPPCI dédié aux actifs logistiques : Groupama Gan Logistics
- Un Groupement Forestier : Fordev

Le montant des encours nets sous gestion se ventile comme suit à fin 2021 :

Structure d'actifs au 31/12/2021



Les actifs immobiliers se répartissent équitablement sur l'ensemble du territoire français, auxquels s'ajoute un actif situé en Belgique.

Organisation de la gestion d'actifs

Pour la gestion locative et technique des actifs immobiliers acquis par les FIA, Groupama Gan REIM recourt principalement aux services fournis par Groupama Immobilier.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations d'investissement, Groupama Gan REIM est susceptible de confier à un prestataire Groupe (Groupama Immobilier) ou hors groupe un contrat d'apporteur d'affaires ou un mandat d'assistance dans l'acquisition d'un bien ou dans la recherche, l'étude ou l'évaluation de biens.

Enfin, Groupama Gan REIM délègue à Groupama Asset Management la gestion de la poche financière de l'OPCI Groupama Gan Pierre 1.

Groupama Immobilier et Groupama Asset Management sont deux partenaires engagés dans la démarche RSE et la Finance Durable.

1.3. GROUPAMA GAN REIM FAIT PARTIE D'UN GROUPE MUTUALISTE

Depuis sa création en 1900, Groupama est un assureur mutualiste, qui porte dans son ADN des valeurs d'engagement et de responsabilité. Le mutualisme fonctionne selon un principe simple : un homme = une voix. Les sociétaires élus, à la fois clients et responsables de la performance économique participent ainsi à toutes les instances de décision du Groupe. C'est ce modèle sans actionnaires qui fait la force du Groupe depuis plus d'un siècle.

Le mutualisme porte ainsi intrinsèquement les principes de **proximité** (mode d'organisation ancré dans les territoires), de **solidarité** (regroupement pour un intérêt collectif et partagé) et de **responsabilité**.

Les administrateurs sont donc tous des assurés sociétaires. Ces élus participent à toutes les instances de décision de Groupama au niveau local, régional ou national. Ils contrôlent ainsi l'ensemble des conseils d'administration des entités du Groupe Groupama et de ses filiales, et nomment les responsables des Directions opérationnelles.

Dans un monde en pleine mutation, il est essentiel que le Groupe, auquel Groupama Gan REIM appartient, porte les valeurs qui nous permettront de faire face à de nouveaux défis : changement climatique, révolution numérique, bouleversements réglementaires...

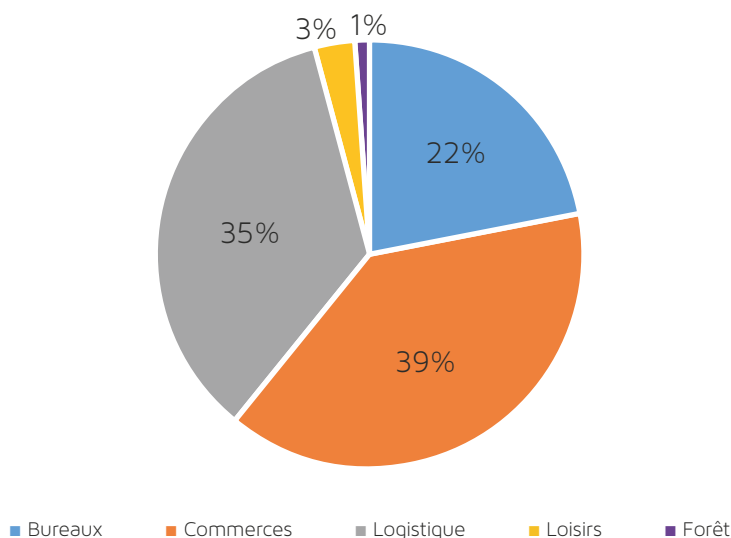


2. PANORAMA DE NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2.1. VUE D'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE : KPI'S D'INVESTISSEMENT

Actifs immobiliers et forestier

Répartition des encours gérés au 31/12/2021

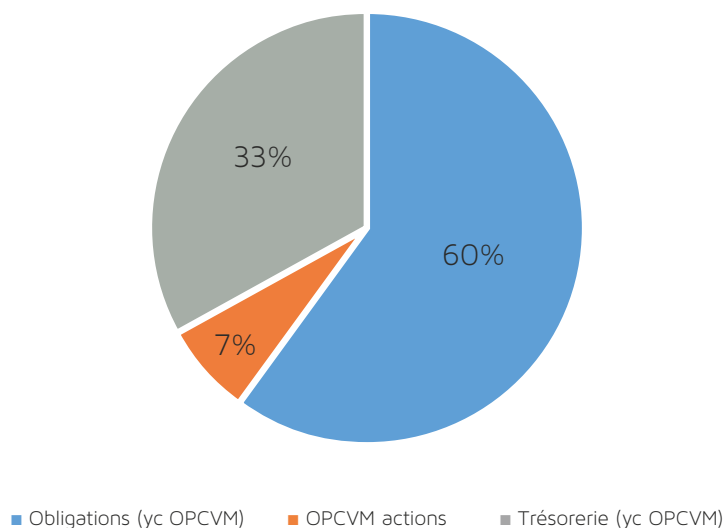


L'actif forestier géré est certifié PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières), label français de qualité environnementale.

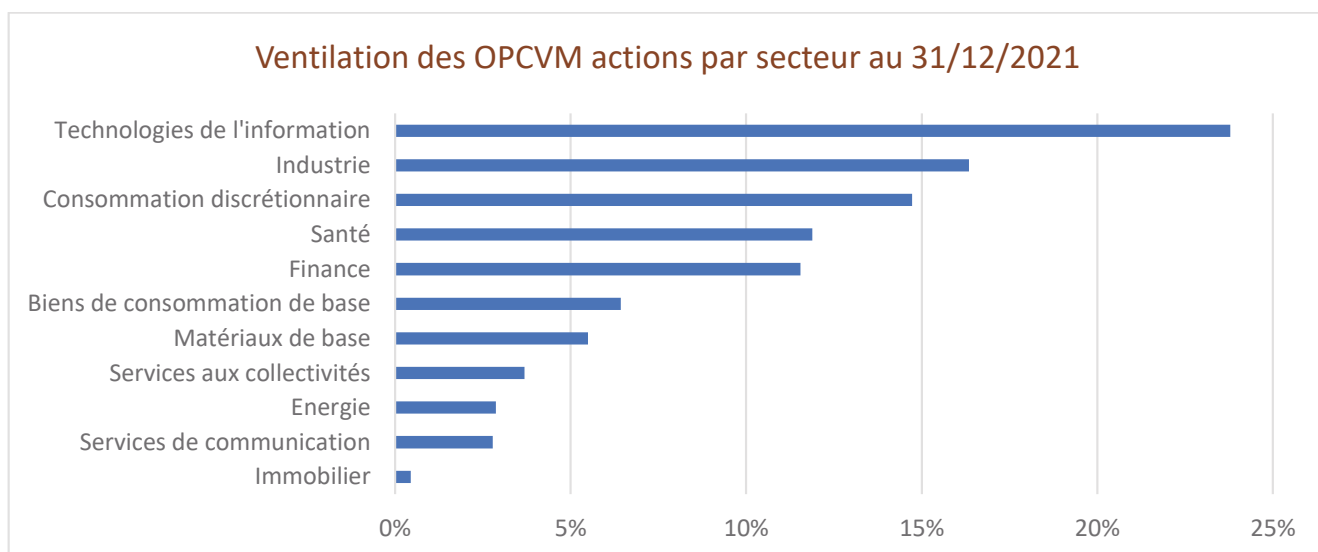
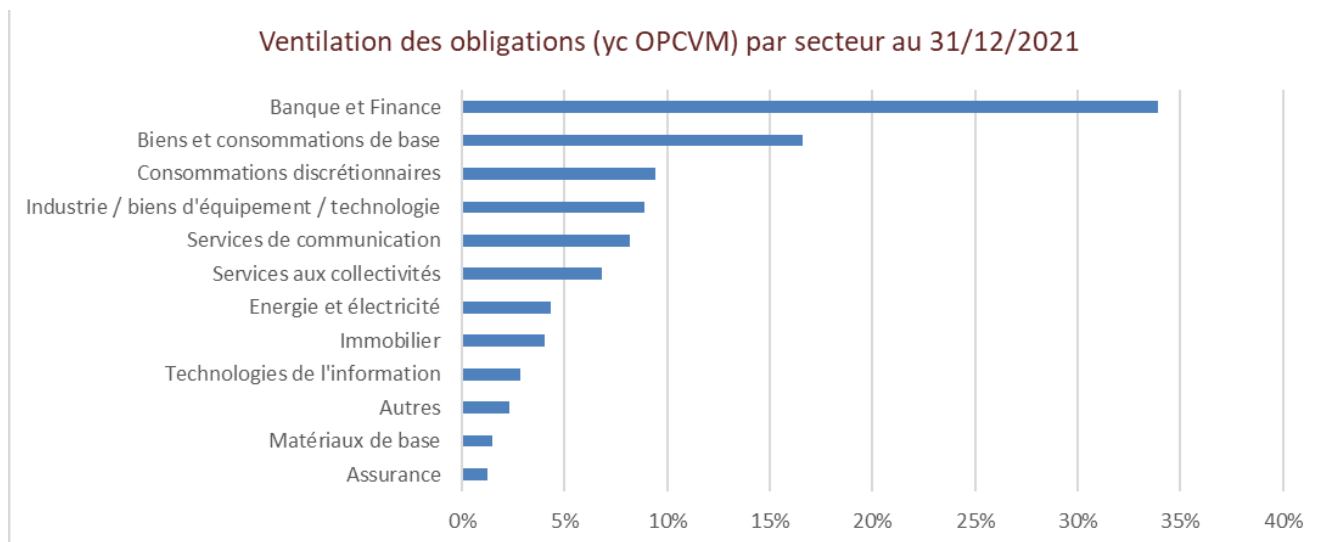
Par ailleurs, 65% des actifs de bureaux et 19% des actifs logistiques (en valeur d'expertise) font l'objet d'une labellisation (HQE, BBC, BREEAM, BEPos...) et intègrent une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) ou une Gestion Technique Centralisée (GTC), indispensable à l'optimisation des besoins en énergie. 70% des actifs de bureaux répondent aux exigences des réglementations thermiques (RT 2012 puis RE 2020).

Actifs financiers

Ventilation des actifs financiers au 31/12/2021



Poche financière de l'OPCI

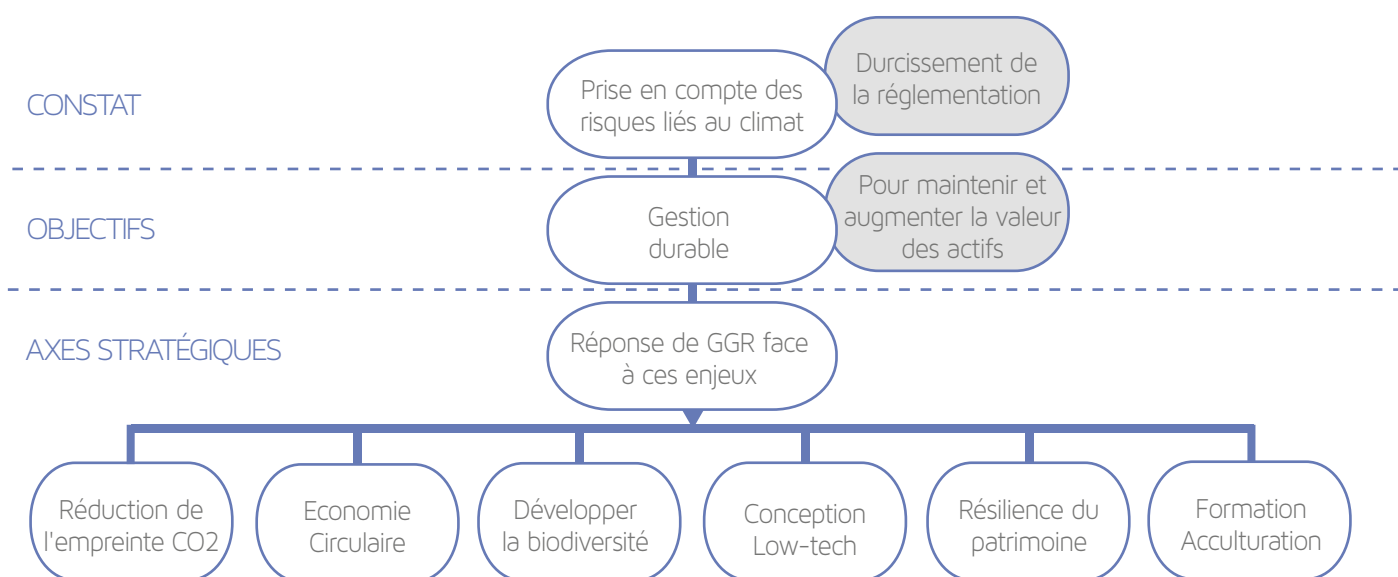


Groupama Gan REIM est très faiblement exposé au secteur de l'énergie. Au 31 décembre 2021, les obligations détenues dans ce secteur représentaient **4 M€ d'encours, soit 3,6% des encours financiers en actions et obligations.**

2.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE : FAVORISER LE RETOUR SUR INVESTISSEMENTS

Le secteur de l'immobilier dans son ensemble a un rôle conséquent à jouer dans la limitation du gaspillage des ressources naturelles et dans la lutte contre le changement climatique (le bâtiment représente 40% des émissions de CO2 françaises). Groupama Gan REIM s'inscrit dans cette démarche favorisant la protection de l'environnement et du climat.

Face à la multiplication des risques liés au changement climatique, l'élargissement et le durcissement des réglementations en la matière, l'objectif de Groupama Gan REIM est de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux et de transformer son activité afin d'atteindre un mode de gestion durable. Cette gestion permettra d'augmenter la valeur des actifs gérés. Une meilleure intégration des composantes environnementales améliore également l'équilibre charges / loyers en faveur du bailleur et donc des porteurs de parts et investisseurs.



Stratégie d'acquisition des actifs

Groupama Gan REIM s'inscrit dans une démarche environnementale vertueuse en privilégiant les immeubles récents, restructurés ou neufs, acquis notamment en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), avec un cahier des charges environnemental strict : ces immeubles bénéficient des dernières normes environnementales (RT 2012 puis RE 2020, HQE, BBC, BREEAM, décret tertiaire...) qui participent significativement à la valorisation des immeubles détenus.

La nouvelle norme RE 2020 appliquée aux constructions neuves depuis le 1er janvier 2021, permet ainsi de :

- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs, en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction.
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs, notamment via la performance de l'isolation (indicateur de besoin climatique, « Bbio »).
- Garantir que l'immeuble sera adapté aux conditions climatiques futures, en introduisant un objectif de confort en été, et une meilleure protection vis-à-vis des épisodes de canicule.

Ainsi, en appliquant ce cahier des charges environnemental, Groupama Gan REIM :

- Réduit le risque de transition : protection des actifs contre une dévalorisation liée à une performance énergétique en retrait vis-à-vis des critères du marché.
- Réduit le risque physique chronique lié aux vagues de chaleurs plus fréquentes et plus fortes en offrant une meilleure isolation et un meilleur confort et permettant de maintenir la qualité de vie des occupants.
- Améliore l'équilibre charges/loyers : la diminution des consommations d'énergie et d'eau permet de diminuer les charges des locataires et de revaloriser les loyers perçus par le bailleur, ce qui génère également un impact positif pour les porteurs de parts des FIA grand public et les investisseurs pour les FIA institutionnels.

Stratégie de gestion des actifs

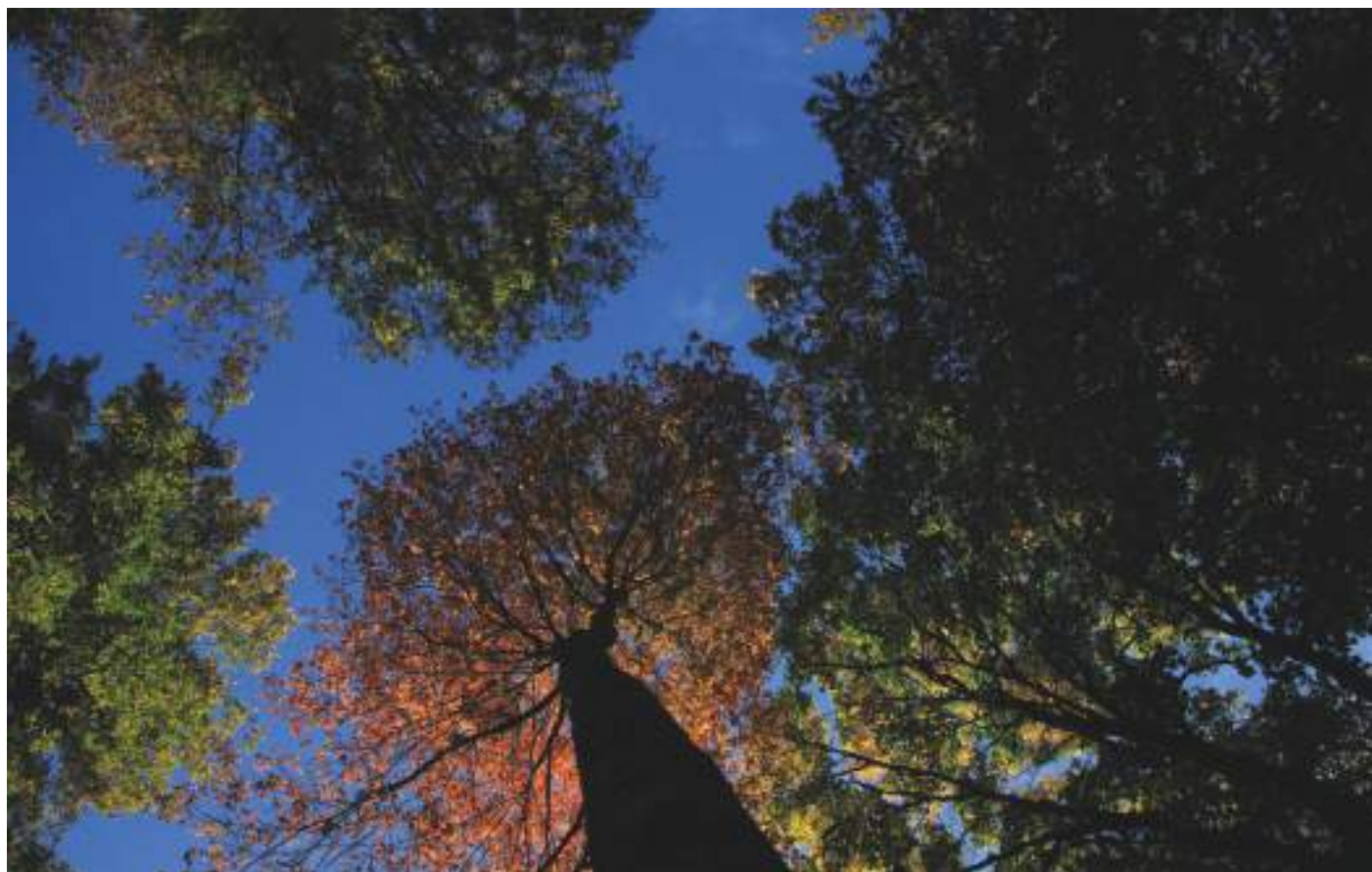
Les immeubles détenus dans les portefeuilles des FIA de Groupama Gan REIM font l'objet d'une prestation de gestion locative et technique réalisée par Groupama Immobilier. Des « Comités Verts » permettent d'aborder avec les locataires les sujets environnementaux liés à l'usage et à l'exploitation du bâtiment.

Les immeubles étant récents et présentant déjà un haut niveau de qualité environnementale, ils nécessitent peu ou pas de travaux de rénovation ou d'isolation à ce stade.

Sous l'angle sociétal, Groupama Gan REIM intègre les aspirations des locataires et des parties prenantes dans sa stratégie d'acquisition ou de gestion, en favorisant l'adaptation des immeubles :

- aux nouveaux modes de travail (coworking, bureaux « flex », ...)
- à la mobilité douce (distance réduite vis-à-vis des transports en commun, bornes électriques pour recharge de véhicules ou de vélos électriques, parkings à vélos sécurisés).

La réponse à ces aspirations permet d'offrir aux locataires une qualité de vie supérieure et valorise l'investissement locatif.



3. L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

3.1. LA GOUVERNANCE ESG-CLIMAT DE GROUPAMA GAN REIM

En tant qu'investisseur responsable, la maîtrise des risques est au cœur de la stratégie et de la gouvernance de Groupama Gan REIM. Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels elle est exposée, Groupama Gan REIM a mis en place un suivi des risques qui sont gérés au sein d'un dispositif global.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée par plusieurs instances :

- Un Comité des Risques, composé des membres de Direction générale et de la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), pilote l'ensemble des dispositifs mis en place afin de prévenir et de limiter les risques liés à l'activité de Groupama Gan REIM.
- Un Comité de Surveillance Opérationnelle, composé des membres de Direction des sociétés actionnaires de la Société de Gestion et du Directeur des Opérations Financières et Investissements Groupe, est en charge du suivi de la bonne marche opérationnelle de l'entreprise, de l'effectivité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

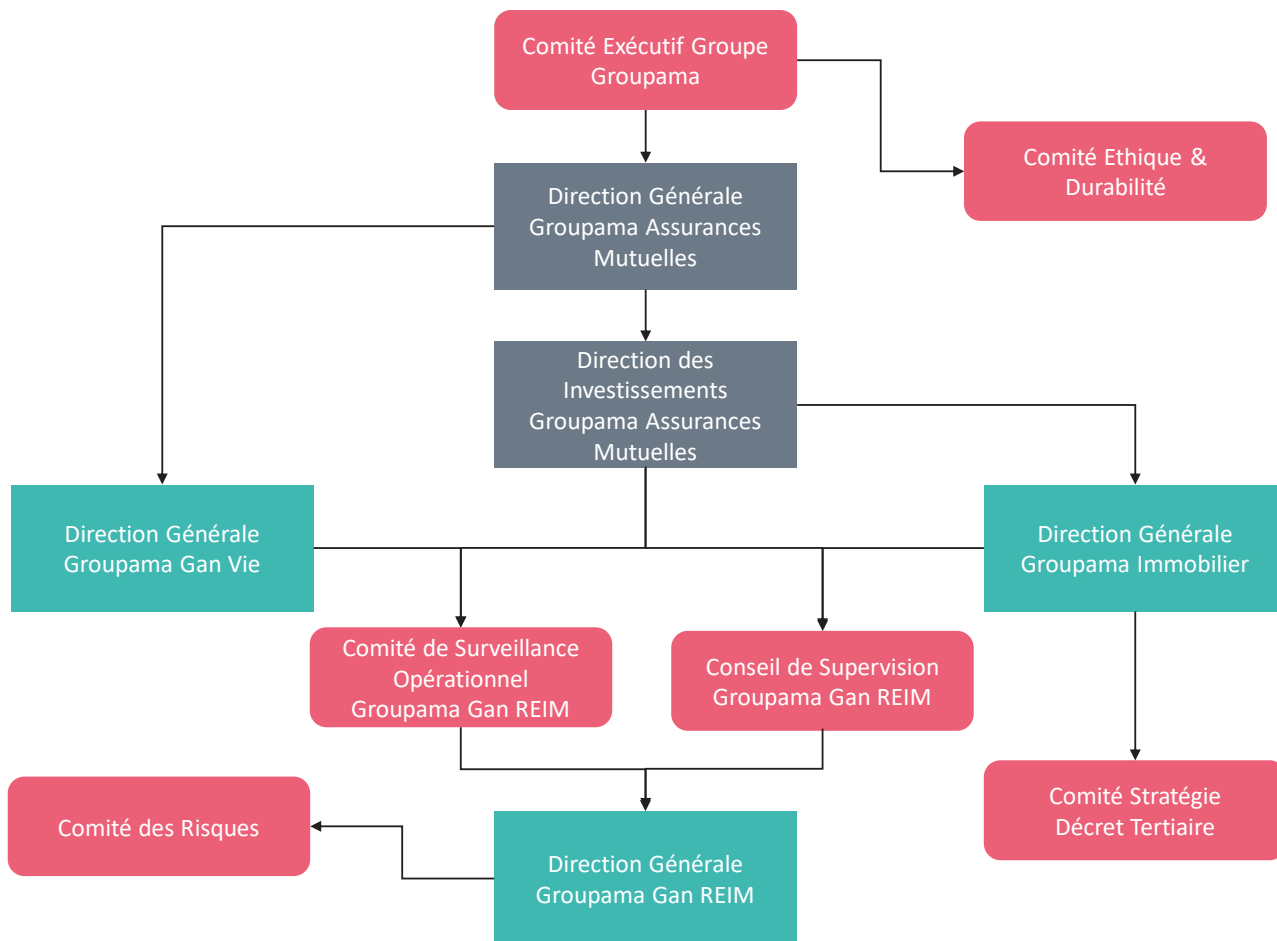
La RCCI, rattaché au Président, veille au respect par la Société de Gestion de Portefeuille des normes réglementaires et professionnelles qui s'appliquent à son activité. Elle a également la charge de la gestion des risques.

Par ailleurs, un Conseil de supervision, composé des membres de Direction des sociétés actionnaires de la Société de Gestion et du Directeur Financier Groupe, est en charge de l'orientation globale des activités de la Société de Gestion.

Plus particulièrement, concernant le suivi des risques de durabilité sur les actifs immobiliers dont la gestion est confiée à Groupama Immobilier, la Direction Générale s'appuie sur le reporting et les conclusions du comité « Stratégie Décret Tertiaire » de Groupama Immobilier. Ce comité définit la stratégie de Groupama Gan REIM pour les actifs éligibles au Décret Tertiaire. Il se tient de façon mensuelle, en réunissant les fonctions suivantes :

- Gestion de Portefeuille
- Asset Management
- Property Management
- Développement Durable & Innovation

Enfin, la politique de vote sur les participations en actions cotées des OPCVM est déléguée à Groupama Asset Management dans le cadre de sa délégation de gestion de la poche financière d'un OPCI. Groupama Asset Management est en charge de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales dans le cadre d'une politique de vote prédéfinie, de l'engagement actionnarial et du dialogue avec les entreprises.



Politique de rémunération

La politique de rémunération de Groupama Gan REIM s’inscrit dans celle du Groupe Groupama.

A ce stade, Groupama Gan REIM met en œuvre des pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques. Néanmoins, sa politique de rémunération concernant potentiellement une partie des salariés n’intègre pas les risques en matière de durabilité dans le processus d’investissement et la gestion. Il en est de même pour la rémunération des réseaux de distribution.

En revanche, une réflexion est en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour intégrer ces risques dans la politique de rémunération.

3.2. LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE PLACE

La finance responsable est en plein développement, portée par la demande des investisseurs, mais également renforcée par de nombreux acteurs de marché. Cette transition se fait par conviction mais également sous la demande grandissante des clients, des régulateurs et des ONG. Pour accélérer ce mouvement face à l’urgence climatique, les acteurs de la place doivent se mobiliser ensemble.

Ainsi, Groupama Immobilier et Groupama Asset Management auquel Groupama Gan REIM a confié la gestion de ses actifs, participent à des nombreux groupes de travail, actions de place et initiatives concrètes :

| Entité | Initiative | Rôle |
|---------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupama Asset Management | Principles for Responsible Investment (PRI) | Signataire depuis 2006 Assessment A+ en 2020 |
| | EuroSIF | Membre de l'EuroSIF, Organisation européenne de la Finance Responsable |
| | Finance for Tomorrow | Membre Participation à différents groupes de travail : appréhension du risque climat et création d'un référentiel de compétence ESG |
| | Forum pour l'Investissement Responsable | Membre du Forum pour l'Investissement Responsable et participation à différents groupes de travail Adhésion de Groupama Asset Management au Say on Climate du SBF 120 |
| | Association Française de la Gestion (AFG) | Présidence du Comité Investissement Responsable |
| Groupama Immobilier | Société Française des Analystes Financiers (SFAF) | Présidence de l'Association (2010-2014), Membre de la Commission extra-financière |
| | Association Circolab | Membre fondateur de Circolab : association visant à repenser le système économique en système circulaire afin de préserver les ressources (réduction des ressources naturelles, optimisation des ressources, préservation des éco systèmes) |
| | IFPEB | Administrateur de l'IFPEB, Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment |
| | Charte du Plan Bâtiment Durable | Signataire de la Charte de mobilisation des acteurs professionnels en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés |
| | Biodiversity Impulsion group | Participation au lancement du programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers. |
| | Fondation Palladio | Mécène de la Fondation Palladio créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France, autour de l'enjeu de la construction des villes et des lieux de vie |
| | Booster du Réemploi | Membre fondateur du Booster du Réemploi visant à fédérer les maîtres d'ouvrage, investisseurs, promoteurs et utilisateurs autour des nouvelles pratiques de l'économie circulaire et du réemploi des matériaux dans la construction. |
| | Paris&Co | Participation au groupe de travail piloté par l'agence de développement économique et d'innovation de la ville de Paris sur la mise en oeuvre d'une démarche low-tech au sein des entreprises qui construisent la ville. |

4. INTÉGRER LA DOUBLE MATÉRIALITÉ : ÉLARGIR NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Le concept de **double matérialité**, au coeur de la stratégie européenne pour orienter les financements vers la transition écologique, permet de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et vise à clarifier la prise en compte des aspects de durabilité dans les processus d'investissements. Le règlement entré en vigueur en mars 2021 « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) notamment oblige les investisseurs à fournir des informations en matière de durabilité sur l'ensemble de leurs investissements par produit financier.

Cette définition permet à la fois de traiter de :

- L'impact d'évènements ESG sur la valeur de nos investissements.
- L'impact de nos investissements sur les facteurs de durabilité. Ce sont les incidences positives et négatives en matière de durabilité, appelées Principle Adverse Impacts par le règlement SFDR.



Cependant, la **réglementation nationale (l'article 29 de la loi Energie Climat)** va plus loin que la réglementation européenne, en mettant notamment l'accent sur les risques relatifs au **changement climatique et à la biodiversité** et en apportant des précisions sur les modalités de publication des informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.

Pour Groupama Gan REIM, la **gestion des risques en matière de durabilité** et la stratégie de **limitation des incidences** négatives sur la durabilité sont intrinsèquement liées. En effet, dans le cadre de l'investissement immobilier, il y a un lien direct et vertueux entre la lutte contre les incidences négatives (limitation des dépenses d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre (GES) contribuant au réchauffement climatique, maîtrise des consommations, prise en compte des attentes sociétales) et la protection de la valeur des actifs immobiliers (revalorisés via la gestion du risque de transition).

Pour Groupama Gan REIM, l'enjeu est donc double :

- Gérer les risques financiers liés aux facteurs environnementaux, notamment climatiques (risques physiques et de transition)
- Favoriser les impacts positifs de la gestion financière sur les facteurs de durabilité, notamment en participant à la lutte contre le réchauffement climatique et à la Stratégie Nationale Bas Carbone¹.

¹ Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019.

Classifications des produits conformément au règlement SFDR

A ce stade, les produits financiers proposés par Groupama Gan REIM (produits article 6 du règlement Disclosure) ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Ils s'inscrivent néanmoins dans une stratégie d'investissement responsable comme développé ci-après.

Dans le cadre d'une démarche de progrès, et en fonction des décisions prises par les associés/actionnaires des fonds, l'objectif de Groupama Gan REIM est d'établir à terme une gestion intégrant des critères ESG dans ses produits au sens de l'article 8 du règlement Disclosure.

4.1. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LES PORTEFEUILLES IMMOBILIERS

Le rôle du secteur du bâtiment dans la trajectoire de décarbonation nationale

En France, le bâtiment représente le premier secteur consommateur d'énergie finale, en totalisant 44% de la consommation. C'est également 19% des émissions nationales de gaz à effet de serre directes (scope 1) qui sont imputables à ce secteur, principalement liées au chauffage, un chiffre qui augmente à 27% si l'on considère les émissions liées à la production d'énergie consommée dans les bâtiments (scope 2).

La Stratégie Nationale Bas Carbone (2020) fixe d'ambitieux objectifs de réduction des émissions à moyen et longs termes pour le secteur : de 49% en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète du secteur. Les émissions associées au secteur du bâtiment ont tendance à baisser mais à un rythme trop faible au vu des objectifs nationaux : entre 2015 et 2018, le budget carbone consommé surpassait encore de 16 % celui permis par la première trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone.



La démarche responsable de Groupama Immobilier

En tant qu'investisseur responsable, Groupama Gan REIM applique un audit préalable de toute opportunité d'investissement, dans le cadre de due diligences portant sur l'actif. Une attention particulière est également portée sur les performances environnementales des actifs, les méthodes de construction éco-responsable et les niveaux de certifications obtenus. Des caractéristiques sociales sont également considérées, telles que la proximité de l'immeuble avec les transports en commun, la capacité à recevoir des personnes à mobilité réduite ou l'usage du bâtiment.

Par ailleurs, Groupama Gan REIM externalise auprès de Groupama Immobilier la gestion locative et technique des actifs immobiliers acquis par les FIA.

Groupama Immobilier est engagé dans une démarche continue de progrès et d'innovation dont les objectifs visent à structurer et améliorer ses performances, dans le souci de préserver l'environnement et les ressources naturelles.

En tant que gestionnaire locatif et technique, Groupama Immobilier intègre une forte dimension environnementale dans sa stratégie : mesurer, réduire et réemployer sont les maîtres mots de sa stratégie bas carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments gérés. Celle-ci prend en compte l'ensemble des matériaux utilisés et des procédés mis en oeuvre pour la construction ou la rénovation ainsi que les consommations induites en phase d'exploitation.

~ MESURER

Pour les immeubles gérés soumis au Décret tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire), Groupama Gan REIM consolide les données énergétiques et eau en recourant à la société Deepki. Deepki est une entreprise innovante qui exploite les données existantes des clients et permet d'obtenir une vision globale de la performance ESG des actifs, en restant dans une démarche Low-tech, afin d'engager une transition énergétique digitale. Ainsi, les données suivantes de consommation sont collectées :

- Eau
- Gaz
- Electricité
- CPCU (chauffage urbain)
- Climespace (réseau de froid urbain)

Grâce à la plateforme Deepki, la collecte des consommations énergétiques et eau est automatisée, et permet l'optimisation de la gestion et le pilotage des consommations fluides du parc immobilier.

La collecte de ces données permet la mise en conformité avec le « décret tertiaire », via l'entrée des données énergétiques sur la plateforme Operat.

Le décret tertiaire précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Cet article impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français : -40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040, -60% d'ici 2050 par rapport à 2010.

~ SENSIBILISER

La gestion responsable du patrimoine passe aussi par la sensibilisation des locataires aux bonnes pratiques. Chaque année une campagne de sensibilisation est menée avec les locataires pour entretenir le dialogue, connaître leurs besoins et améliorer les pratiques.

La signature d'une annexe environnementale dans les baux est systématisée, et des comités verts sont organisés annuellement, lesquels sont un réel outil de dialogue avec les locataires. En 2021, 9 nouveaux baux verts ont été signés, mais 2 comités seulement ont été tenus, dans la mesure où la pandémie Covid-19 a empêché la réalisation correcte de la campagne des comités verts (confinements, interdiction de déplacements, mesures sanitaires).

4.2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS L'ACTIF FORESTIER

Les actifs forestiers sont très exposés aux risques physiques, tels que le risque tempête, le risque incendie et le risque phytosanitaire.

Le changement climatique renforce ces risques : événements climatiques extrêmes (dont les tempêtes) plus fréquents et plus violents ; sécheresse aggravant le risque d'incendie, notamment dans des régions qui n'étaient pas concernées et qui sont donc peu préparées ; prolifération de parasites, insectes et champignons lors des saisons exceptionnellement chaudes et sèches. Le changement climatique entraîne aussi une modification de la répartition des espèces végétales : certaines essences ne sont ainsi plus adaptées à leur environnement.

Dans le cadre de la gestion de la forêt détenue par le Groupement Forestier Fordev, des solutions sont déployées afin de prévenir ces risques ou d'en limiter les impacts :

- Prévention de l'impact des tempêtes :
 - Raccourcissement du cycle de production des forêts (de 60-65 ans à 45 ans) afin de réduire l'exposition au risque (diminution du stock de bois concerné).
 - Adaptation des essences (exemple : pin maritime aux racines mieux ancrées).
- Prévention du risque d'incendie : en s'appuyant sur des associations comme la Défense de la Forêt française Contre les Incendies (DFCI)
 - Entretien des routes et des accotements (débroussaillage, mise à la terre), afin de créer des barrières naturelles à la propagation des incendies et d'éviter les départs de feu dus aux mégots
 - Entretien et création de fossés
 - Création et entretien de forage, entretien de réserves d'eau
 - Organisation de la surveillance
- Prévention du risque phytosanitaire : adaptation des essences lors du reboisement.

Pour garantir la gestion durable de sa forêt auprès des acheteurs et du consommateur final, le Groupement Forestier FORDEV est certifié PEFC, 1^{er} label français de gestion durable des forêts.



4.3. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LE PORTEFEUILLE FINANCIER CONFIE À GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

La gestion de la poche financière de l'OPCI Groupama Gan Pierre 1 ne prend pas formellement en compte de critères ESG, néanmoins, Groupama Asset Management applique une **politique d'exclusion du charbon**.

Le charbon joue un rôle central dans le réchauffement climatique car il s'agit de la principale source d'émission de gaz à effet de serre.² L'objectif de l'exclusion du secteur du charbon thermique de Groupama Gan REIM (et Groupama Asset Management pour l'ensemble des actifs gérés) est de diminuer l'exposition des investissements au risque climatique.

Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20% sur le charbon thermique, ou dont la capacité installée de centrales à charbon dépasse 10M GW, sont exclues. Groupama Asset Management s'appuie sur la Global Coal Exit List, fournie par l'ONG allemande Urgewald (<https://coalexit.org/>). Ces seuils d'exclusion sont amenés à progressivement diminuer pour atteindre une exposition nulle d'ici 2030, afin que la politique charbon soit compatible avec un scénario à +2°C.

Investissement dans des OPCVM obligataires labellisés

Groupama Gan REIM a investi dans deux fonds labellisés ISR :

- un OPCVM actions représentant 26% de la poche « actions »,
- un OPCVM Obligations représentant 7% de la poche « obligations ».

Les deux fonds représentent 1% des encours totaux gérés.

4.4. CRÉER DE LA VALEUR PAR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique de vote³ sur les positions en actions cotées des OPCVM est déléguée à Groupama Asset Management dans le cadre de sa délégation de gestion de la poche financière d'un OPCI.

L'assemblée générale (AG) est un événement privilégié, permettant aux entreprises de communiquer et rendre compte à leurs actionnaires, et ce en toute transparence. Le vote aux AG des actionnaires fait partie intégrante du processus de gestion de Groupama Asset Management et constitue un axe fort de sa stratégie ESG, en particulier en matière de dialogue sur les sujets de gouvernance.

Les principes directeurs de la politique de vote sont axés sur : le traitement équitable des actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les instances de direction et les instances de contrôle, la transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la gestion raisonnée des fonds propres, la reconnaissance par l'entreprise de responsabilités sociales et environnementales.

² 39% des GES sont imputables au charbon, 31% au pétrole et 18% au gaz naturel (« Chiffres clés du climat France, Europe et Monde », 2020, Commissariat Général au Développement Durable).

³ La politique de vote est disponible dans son intégralité sur le site de Groupama AM <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

La politique de vote de Groupama Asset Management a été actualisée en 2021, afin de refléter l'importance des sujets climat :

■ Groupama AM vote contre le renouvellement du conseil d'administration si une entreprise considérée comme « carbo intensive » n'a pas mis en place / ne mentionne pas de stratégie climat.

■ Groupama AM est favorable à l'intégration d'objectifs ESG dans la politique de rémunération :

- Les « large cap » doivent intégrer des objectifs quantitatifs et pertinents par rapport à la stratégie générale de l'entreprise,

- Compte tenu de leur taille, les «small cap» sont attendues d'intégrer des critères qualitatifs liés à l'ESG dans leur politique de rémunération.

■ Groupama AM est également favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale des entreprises grâce aux résolutions Say on Climate présentées par le conseil d'administration.

Des engagements spécifiques liés à la crise sanitaire ont également été pris en 2021 : pour la saison des votes Groupama AM a renouvelé l'adaptation des principes de votes aux conséquences de la crise sanitaire sur les résultats des entreprises. Cette adaptation a concerné les ajustements éventuels des politiques de rémunération par les Comités de rémunération et la distribution des dividendes.

Le bilan des votes est établi au niveau Groupe.



4.5. L'ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DES INVESTISSEMENTS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le règlement SFDR définit ces principales incidences négatives comme « les incidences négatives des décisions d'investissement [...] qui entraînent des effets/impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ».

Pour Groupama Gan REIM, la gestion des incidences négatives est étroitement liée à la stratégie d'investissement visant à limiter les risques en matière de durabilité :

- maîtrise des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments,
- meilleure performance environnementale,
- réponse aux aspirations des locataires.

Ces actions permettent simultanément de réduire les incidences négatives et de limiter les risques en matière de durabilité sur le portefeuille immobilier.

Ainsi, grâce à la plateforme Deepki (cf. § 4.1), la collecte des consommations énergétiques et eau est automatisée dans les bâtiments soumis au décret tertiaire, et permet ainsi l'optimisation de la gestion et le pilotage des consommations fluides, et corrélativement la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie environnementale.

Identifier et piloter les impacts de nos investissements sur la biodiversité

Le Groupement Forestier FORDEV géré par Groupama Gan REIM est propriétaire d'une forêt. Ce type d'actif, durable par nature, se distingue par sa capacité à stocker le carbone, les forêts constituant le deuxième puit de carbone de la planète derrière les océans. La forêt représente également une réserve importante de biodiversité.

Pour anticiper les défis liés au changement climatique, un contrat de recherche a été signé entre Groupama Immobilier, le domaine de Chantilly et l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) pour financer un **projet de thèse d'une durée de trois ans, en biologie et écologie des forêts et des agrosystèmes.**

Le projet de thèse s'intitule : « Etude de la translocation d'éléments minéraux dans le bois et les feuilles en fonction des essences, de la gestion forestière et de la fertilité du sol ».

La translocation est la capacité des arbres à remobiliser leur propre matière organique pour leur accroissement. Il s'agit d'un des mécanismes naturels qui permettent aux arbres de produire de la biomasse sur des sols en général peu fertiles et impropres à l'agriculture.

L'objectif est d'identifier et comprendre les facteurs qui gouvernent cette translocation dans les cernes de bois et les feuilles en s'appuyant sur des réseaux nationaux d'observation et d'expérimentation pour lesquels un certain nombre d'échantillons sont déjà disponibles. Dans un contexte où les pressions s'accroissent sur les forêts, et où la nutrition minérale se dégrade, la connaissance de ce mécanisme est d'une importance majeure pour la gestion durable des forêts.

Groupama Gan REIM bénéficiera des résultats de ce projet de thèse dans le cadre de la gestion de son massif forestier.



5. LE CHEMIN VERS UN MONDE À 1,5°C

Le **troisième volet du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC⁴**, publié en 2022, lance un nouveau message d'alerte : nous sommes aujourd'hui sur **une trajectoire de réchauffement planétaire de +3,2°C d'ici 2100**, loin des objectifs de l'Accord de Paris. Pour limiter le réchauffement à 1,5°C, le GIEC indique que cela suppose que les émissions mondiales de GES doivent atteindre un pic entre aujourd'hui et 2025, pour inverser la tendance. Chaque année d'inaction implique un réchauffement plus important et réduit la marge de manoeuvre pour respecter nos engagements climatiques dont ceux de l'Accord de Paris. Malgré cette image alarmante, **le GIEC insiste sur les leviers d'actions et les solutions existantes pour y arriver.**

L'ensemble des acteurs doit alors se préparer pour **à la fois s'adapter aux conséquences** déjà visibles du changement climatique, mais aussi **mitiger fortement ces impacts.**

Dans le but de renforcer notre stratégie climat, diverses mesures sont envisagées.

5.1. UNE DÉMARCHE GÉNÉRALE ET DES MOYENS RENFORCÉS

Groupama Gan REIM s'engage en 2022 dans une démarche de certification de son système de management environnemental pour ses activités de structuration, développement et gestion de fonds d'investissement alternatif (**certification ISO 14001**). ISO 14001 définit les critères d'un système de management environnemental et propose un cadre à appliquer pour mettre en place un système efficace de management environnemental.

Par ailleurs, depuis juin 2022, une **Directrice du développement durable** a été intégrée à l'entreprise à hauteur de 20% de son temps de travail. Elle accompagnera le renforcement de la stratégie de Groupama Gan REIM dans ce domaine, en définissant la politique de développement durable de l'entreprise et en mettant en place et coordonnant les actions à mettre en oeuvre pour minimiser les impacts négatifs de celle-ci et de ses métiers sur l'environnement.

Groupama Gan REIM souhaite inscrire sa démarche RSE en cohérence avec les grands axes de la stratégie RSE du Groupe Groupama, tout en développant des axes spécifiques intrinsèques à l'activité de gestionnaire d'actifs immobiliers. L'intensification de la démarche implique le développement et la structuration des procédures à l'aide d'outils et d'indicateurs de suivi et de performance. Le schéma ci-après résume l'organisation de la méthode de reporting RSE que Groupama Gan REIM souhaite mettre en oeuvre.

Cette méthode de reporting servira également à alimenter la démarche qualité environnementale en cours dans le cadre d'un système de management intégré ISO 9001-14001.

⁴GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

LA MÉTHODE DE REPORTING RSE

Stratégie RSE à l'échelle du
groupe 4 axes, 12 engagements



Méthode de reporting RSE
Groupama Gan REIM



Objectifs visés

Evaluation de la
démarche RSE
globale

Suivi des
performances
énergétiques

Evaluation du profil
extra-financier
par immeuble

Consolidation des
données Carbone

Outils utilisés ou à mettre en oeuvre

16 indicateurs
environnementaux

Plateforme
Deepki

Grille de
notation RSE

Empreinte
Carbone



5.2. DES ACHATS RESPONSABLES EN GESTION TECHNIQUE IMMOBILIÈRE

L'activité de gestion technique, confiée au département Property Management de Groupama Immobilier, fait en sorte que chacune des actions engagées en matière de pilotage technique se fasse avec un spectre durable. La maintenance et l'exploitation sont confiées à des sous-traitants partageant les mêmes valeurs et qui délivrent un service aux locataires qui soit le plus soutenable possible. Une Charte environnementale des travaux s'applique, laquelle intègre tous les travaux sur les immeubles, y compris les travaux de maintenance.

La gestion prédictive des ascenseurs

Dans ce cadre, la maintenance technique des ascenseurs du parc immobilier de Groupama Gan REIM sera désormais confiée à la société WeMaintain. Les experts techniques de **WeMaintain** réalisent un audit de l'ascenseur au moment de sa prise en main, lequel permet de mettre en évidence les sources de pannes potentielles. A l'issue de l'audit, les réparations sont chiffrées et réalisées afin d'éviter les pannes, ce qui offre un service optimum aux locataires de l'immeuble en optimisant les temps d'intervention de WeMaintain et donc d'immobilisation des ascenseurs.

Le tri des déchets

La gestion des déchets produits sur l'ensemble des sites est également une préoccupation dans notre activité. Aujourd'hui sur le patrimoine parisien Haussmannien ce sont les services de la ville de Paris qui assurent l'enlèvement et le tri.

L'objectif est d'aller plus loin que le service proposé et sur un plan pluriannuel de déployer le service d'entreprises privées, dans un but de cohérence logistique et organisationnelle, pour un tri plus efficient et une empreinte environnementale plus faible. Ces services permettront de mieux analyser les quantités et le type de déchets produits en maximisant le volume de déchets recyclés. La société **Greenwishes** sélectionnée garantit un recyclage le plus local possible (moins de kilomètres pour être traités, zéro export de déchets recyclables à l'international).



Greenwishes



WeMaintain

5.3. L'INNOVATION AU SERVICE DE LA GESTION DES ACTIFS IMMOBILIERS

Différentes solutions innovantes sont à l'étude dans le cadre de la gestion durable des projets de Groupama Gan REIM.

Application de la peinture biosourcée ALGO

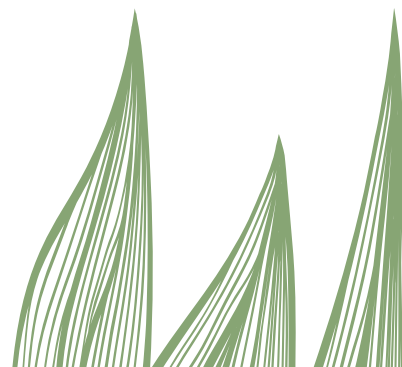
La société Algo Paint a été fondée en 2015 avec une volonté forte : proposer une peinture naturelle qui s'émancipe de la pétrochimie au profit de la **valorisation de matières premières naturelles et renouvelables** dont principalement les algues du littoral Breton.

Basée près de Rennes (35), l'un des engagements d'Algo est de placer l'environnement au cœur des préoccupations, raison pour laquelle les algues utilisées dans ses peintures sont récoltées à une heure de l'usine de fabrication. Elles ne nécessitent pas d'engrais, d'eau douce ou encore de pesticides pour leur traitement. Naturellement certifiée Ecolabel Européen, la peinture Algo offre la possibilité de sauvegarder la qualité de l'air des intérieurs avec un taux de C.O.V. (composés organiques volatils) inférieur à 0,5 g/ litre. Au-delà de la valorisation de ressources naturelles, Algo propose une peinture plus qualitative qu'une peinture classique.



algo

Peinture à base d'algues



Chauffage et climatisation bas-carbone

La part du chauffage représente 75% des émissions de carbone des bâtiments en exploitation. La gestion durable des bâtiments passe notamment par l'amélioration ou le changement de leur source d'énergie comme la géothermie, une ressource disponible et décarbonée.

Dans le cadre de ses éventuels projets de rénovation, et après études de faisabilité, l'objectif de Groupama Gan REIM est de travailler avec des acteurs de la géothermie des bâtiments, tels que Celsius Energy et Accenta.

Celsius Energy est une start-up de Schlumberger qui **connecte les bâtiments à l'énergie de la Terre pour fournir un chauffage bas carbone** et un rafraîchissement durable, sans ilot de chaleur. La solution brevetée Celsius Energy se base sur l'innovation maîtrisée des techniques de forage dévié qui permet une installation sur les bâtiments existants, partout, à partir de l'équivalent de quelques places de parking.

La **société Accenta**, spécialisée dans **l'efficacité énergétique et la décarbonation du chauffage et de la climatisation des bâtiments** propose des solutions innovantes d'efficacité pour les systèmes de chauffage, climatisation et ventilation du bâtiment. Ses chaufferies bas-carbone utilisent les énergies géothermiques et solaires, des pompes à chaleur et un contrôle-commande intelligent. Ce dernier met en oeuvre des algorithmes qui anticipent les besoins de chaleur et de froid du bâtiment, et arbitrent entre les différentes sources d'énergie pour optimiser en continu le rendement des installations.

accenta.

Celsius
Energy

AgroParisTech 

Ramener la biodiversité en ville

En parallèle des problématiques liées au changement climatique, la préservation de la biodiversité est un enjeu crucial. Pourtant, la dégradation de la biodiversité est évidente et croissante : depuis 1900, l'abondance moyenne des espèces locales dans la plupart des grands habitats terrestres a diminué d'au moins 20% d'après l'IPBES (la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). La préservation de la biodiversité nécessite également de préserver nos ressources en eau.

À ce titre, toujours dans le cadre de ses projets de rénovation futurs, Groupama Gan REIM pourrait soutenir la société **VERTUO**, laquelle accompagne les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration d'une stratégie vertueuse de gestion des eaux de pluie, par la mise en oeuvre de réponses innovantes, flexibles et personnalisées. Afin de végétaliser de manière luxuriante des espaces urbains, esthétiques dans le temps, ne demandant jamais d'arrosage et avec peu d'entretien, VERTUO a créé un système inspiré de la nature, qui reproduit le fonctionnement du cycle de l'eau naturel en ville.

De plus, Groupama Immobilier au côté du groupe Groupama soutient depuis 2021 la **Chaire d'Agriculture Urbaine portée par la fondation AgroParisTech**. Cette chaire dans le cadre de l'intérêt général permettra d'accompagner le développement de l'agriculture urbaine au service de la résilience des villes. Compte tenu des enjeux climatiques identifiés, Groupama Gan REIM souhaite développer ses compétences grâce aux travaux de la chaire dans ces thématiques.

5.4. SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

L'ère de la comptabilité Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone de la France vise à atteindre pour le secteur du bâtiment, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 49% en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète à l'horizon 2050. Dans le cadre de cette stratégie, le secteur de l'immobilier doit nécessairement entrer dans une aire de comptabilité carbone afin de réduire efficacement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Groupama Gan REIM a pour objectif de :

► Mesurer l'empreinte carbone de ses activités, sur les scopes 1 et 2 de sa société de gestion et d'une partie du patrimoine immobilier, en se faisant accompagner par un cabinet de conseil indépendant spécialisé sur la transition énergétique et la transition climatique. Ceci lui permettra de mettre en place les meilleures actions pour limiter son impact environnemental.

| | Scope 1 | Scope 2 | Scope 3 | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | Amont | Aval |
| Patrimoine Immobilier | <ul style="list-style-type: none"> Gaz | <ul style="list-style-type: none"> Usages électriques Climatisation, réseau de chaud et de froid | <ul style="list-style-type: none"> Matériaux et déchets de construction Chantier | <ul style="list-style-type: none"> Déchets générés Transport et déplacement |
| Société de gestion | <ul style="list-style-type: none"> Flotte de véhicules | <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'électricité, de chaleur et de froid | <ul style="list-style-type: none"> Déplacement domicile-travail Déplacements professionnels Achat de produits et services | <ul style="list-style-type: none"> Déchets d'activités Investissements |

► Mettre en place une « Fiche environnementale », qui sera un outil de pilotage de la qualité environnementale des actifs éligibles au Décret tertiaire, et permettra une vue d'ensemble des actions sur le patrimoine et un zoom sur chaque actif concerné : performance énergétique, locataires, score ESG, indicateurs de consommation, histogramme des consommations, et plan d'investissements environnementaux.

► Mettre en place deux « grilles de due diligence responsable », l'une pour l'acquisition de bâtiments existants, l'autre consacrée aux projets immobiliers en cours de développement. Cette grille a été élaborée avec l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) et les acteurs immobiliers du marché. Ce processus est indispensable car il permet d'identifier les risques présents et futurs encourus par le bâtiment, au regard de l'état actuel et des probables évolutions de la réglementation, du climat et de l'environnement. Elle peut aussi dans son aspect social, représenter un garant du bien-être des futurs occupants des locaux. Enfin, préserver l'image de l'acquéreur auprès de ses futurs clients, salariés et partenaires, est un enjeu important dans une société de plus en plus attentive aux différents critères ESG.

Cette grille sera ensuite déployée dans le cadre des opérations de désinvestissement.

5.5. RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX / RÉDUCTION DES DÉCHETS

Groupama Immobilier, gestionnaire locatif et technique de Groupama Gan REIM, est un acteur engagé dans l'économie circulaire pour l'immobilier, notamment en tant que membre fondateur de l'association Circolab et dans la mobilisation de l'écosystème. En 2020, Groupama Immobilier a lancé le Booster du réemploi, d'abord intrapreneurial puis collectif, dont l'objectif est de favoriser le réemploi des matériaux dans la construction. Le Booster rencontre les différentes structures impliquées par le réemploi (MOE, MOA, constructeurs, industriels, entreprises de construction...) et crée une communauté de partenaires opérationnels avec des engagements clairs.

Le réemploi de matériaux permet une amélioration significative du bilan environnemental des bâtiments. Aujourd'hui l'offre de matériaux en réemploi se structure mais la demande ne l'est pas assez. L'objectif de ce programme est de massifier la demande pour atteindre un effet seuil, qui permettrait de rendre la demande lisible, et collective. Cette démarche a été primée en juin 2021 par le Trophée de l'innovation de l'Association des Directeurs Immobiliers.

Sur son patrimoine, dans le cadre d'éventuelles restructurations de ses actifs immobiliers, Groupama Gan REIM souhaite pratiquer la dépose méthodique de matériaux afin de sauvegarder les ressources naturelles, et dans le cadre de ses investissements, inciter ses partenaires – maîtres d'ouvrage, promoteurs – à adopter les pratiques du réemploi.



5.6. LA STRATÉGIE CLIMAT RENFORCÉE SUR LE PORTEFEUILLE FINANCIER

Poursuite de la politique de désengagement du Charbon de Groupama Asset Management :

Aucun nouvel investissement et désengagement progressif de toute entreprise :

- Dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 20% sur le charbon thermique
- Dont la production annuelle de charbon dépasserait 20 millions de tonnes
- Dont la capacité installée des centrales au charbon dépasserait 10 GW
- Développant de nouvelles capacités charbon

Ces seuils d'exclusion seront abaissés régulièrement pour atteindre une exposition nulle au charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement d'ici 2030 au plus tard dans l'Union Européenne et l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

5.7. OFFRIR DES PRODUITS AXÉS SUR L'ESG ET LE CLIMAT

> *OPCI commercialisé via les contrats d'assurance vie souscrits par Groupama Gan Vie*

La demande croissante des épargnants français pour des supports responsables

Depuis plusieurs années, les assureurs se mobilisent pour dynamiser l'intégration de critères ESG et climat dans leurs stratégies d'investissements. En tant qu'investisseurs institutionnels, l'objectif est d'accélérer la mobilisation et l'ampleur des investissements responsables pour répondre à l'urgence climatique. Conscients que la mobilisation de l'épargne française constitue la prochaine frontière, les assureurs travaillent désormais à développer l'offre d'unités de compte responsables, à destination des particuliers.

Cette démarche répond à la demande croissante des épargnants pour des supports responsables. En 2019, 2/3 des épargnants français accordaient une place importante aux impacts environnementaux et sociaux de leurs placements.

Enfin, à partir de 2022, de nouvelles obligations réglementaires incombent aux assureurs. Dans le cadre de la loi PACTE, chaque contrat d'assurance vie multi supports devra faire référence à compter de 2022 à une unité de compte (UC) adossée à un fonds labellisé ISR, une UC adossée à un fonds GreenFin et une UC adossée à un fonds solidaire. Dès 2022, les conseillers financiers devront également s'enquérir de l'impact et des préférences ESG recherchées par les clients au travers de leurs investissements afin de leur proposer des produits financiers adaptés.

Conscients de la volonté croissante de ses assurés d'intégrer des dimensions de responsabilité dans leur épargne, Groupama Gan Vie propose **cinq profils de gestion déléguée en version durable** : sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif. Les portefeuilles combinent : le fonds en euro et des OPC gérés par Groupama Asset Management ou d'autres sociétés de gestion ; et complétés par des supports immobiliers, non cotés, thématiques ou des produits structurés. Chaque épargnant est ainsi libre d'investir selon appétence aux facteurs de durabilité, son projet, sa situation, et son horizon de placement. En fonction de sa réponse, il est orienté vers un profil durable ou libre de rester sur des placements classiques.

L'univers durable est composé de supports :

- Ayant un objectif d'investissement durable (conformément à **l'article 9 du SFDR**)
- Qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (conformément à **l'article 8 du SFDR**) et ont soit obtenu un label de placement responsable et durable, soit ont été sélectionnés par Groupama qui reconnaît la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la stratégie d'investissement du support.

A ce stade, les produits financiers proposés par Groupama Gan REIM (produits article 6 du règlement Disclosure) ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Un groupe de travail a été lancé en 2022, regroupant des collaborateurs de Groupama Gan REIM, de Groupama Gan Vie et de la Direction des Investissements Groupe, afin d'étudier comment Groupama Gan REIM pourrait obtenir un label ISR pour l'OPCI Groupama Gan Pierre 1. Compte tenu des coûts induits, la décision finale en reviendra aux actionnaires de Groupama Gan REIM.

⁵ Structurer et promouvoir l'offre d'unités de compte responsables, vertes et solidaires en assurance vie, France Assureurs



6. ANNEXE - Tableau de correspondance avec les exigences de l'article 29

| Thématique du décret d'application | Exigences | Partie correspondante |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1. Démarche générale | Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement | § 2.1 § 2.2 |
| | Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer ses différentes parties prenantes/ interlocuteurs sur sa stratégie | Présent rapport |
| | Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité | § 4 et 4.3 |
| | Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion | § 2.2 |
| | Mention d'une adhésion éventuelle à des chartes ou labels + description de ceux-ci | § 3.2 |
| 2. Moyens internes | Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG (part en %, équivalent temps plein, etc...) + si possible montant des investissements dans la recherche : recours à des prestataires externes et fournisseurs de données | § 4.1 |
| | Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions. | § 5.1 |
| 3. Gouvernance | Connaissances, compétences associées à un processus de supervision et expériences des instances de gouvernance (organes CA et CS et de direction et comité interne) | |
| | Intégration de critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance | § 3.1 |
| 4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou SGP | Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération | |
| | Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement | |
| | Bilan de la stratégie d'engagement, part des entreprises avec qui le dialogue a été initié, thématiques couvertes et actions de suivi | § 4.4 |
| 5. Alignement taxonomie et part « énergies fossiles » | Présentation de la politique de vote, bilan des votes, surtout sur les consignes de votes et votes de résolutions sur les enjeux ESG lors des AG | |
| | Politiques de désengagement sectoriel | § 4.3 |
| | Encours alignés avec la Taxonomie | |
| | Part des encours « bruns » : activités reposant sur l'exploration, la production, la transformation, le transport, le raffinage et la commercialisation des combustibles fossiles | Non obligatoire en 2022 |

| Thématique du décret d'application | Exigences | Partie correspondante |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 6. Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris | Objectif à horizon 2030 scope 1+2 en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Peut être mesuré soit par le volume de GES soit par la température | § 4 et § 5 stratégie en cours d'élaboration |
| | Si méthodologie interne, éléments sur la méthodologie | |
| | Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur | |
| | Intégration des données d'alignement 2°C dans la stratégie d'investissement et complémentarité avec les autres indicateurs E, S et G | |
| | Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement (notamment les politiques charbon et hydrocarbures, calendrier de sortie et part des encours totaux couverte par cette politique) | |
| | Eventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus | |
| 7. Stratégie Biodiversité | Fréquence de l'évaluation, dates de mise à jour et facteurs d'évolution retenus | § 4 et § 5 stratégie en cours d'élaboration |
| | Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG (part en %, équivalent temps plein, etc...) + si possible montant des investissements dans la recherche : recours à des prestataires externes et fournisseurs de données | |
| 8. Gestion des risques | Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions. | § 4 processus en cours d'élaboration |
| | Connaissances, compétences associées à un processus de supervision et expériences des instances de gouvernance (organes CA et CS et de direction et comité interne) | |
| | Intégration de critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance | |
| 8bis. Gestion des risques | Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération | Non obligatoire en 2022 |
| | Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement | |
| | Bilan de la stratégie d'engagement, part des entreprises avec qui le dialogue a été initié, thématiques couvertes et actions de suivi | |
| | Présentation de la politique de vote, bilan des votes, surtout sur les consignes de votes et votes de résolutions sur les enjeux ESG lors des AG | |
| 9. Démarche d'amélioration | Politiques de désengagement sectoriel | Non obligatoire en 2022 mais mentionné au § 5 |
| | Une identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle et des actions concrètes correspondantes permettant d'améliorer la situation actuelle | |
| | Des informations sur les changements stratégiques et opérationnels prévus ou opérationnels | |
| | Calendrier de mise en oeuvre | |



www.groupamagan-reim.fr



Groupama Gan
REIM

UNE MARQUE DU GROUPE GROUPAMA



Groupama Gan REIM, Société de Gestion
agrée par l'AMF sous le n°GP-14000046 le 15 décembre 2014
SAS au capital de 1 500 000 euros - RCS Nanterre 808 252 506
Siège social : 136 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre